

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pu participer à la prise en compte et à l'élaboration de politiques publiques éducatives et de santé face à la problématique des enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit.

Pour exemple, la circulaire n° 2002-024 du 31-1-2002 stipule que « la maîtrise de la langue orale et écrite constitue l'enjeu central de toute scolarité » et que « toute difficulté persistante présentée par un élève en ce domaine est susceptible d'induire des conséquences dommageables sur son développement personnel et scolaire ».

Un élément important demeure, néanmoins, celui de la formation pour le dépistage et la prise en charge de ces enfants pour qu'ils soient mis en situation de réussite. La qualité de cette prise en charge reposera sur une connaissance approfondie du trouble spécifique du langage de l'adolescent qui en est atteint mais sans omettre les troubles qui sont associés.

Ainsi, au travers de formations comme celles du diplôme universitaire neuropsychologie - éducation et pédagogie - la neuropsychologie peut contribuer à la connaissance et à la compréhension de ces troubles, telle que la dyslexie, elle offre des pistes pour prendre en compte les compétences et les capacités des élèves dyslexiques en situation d'apprentissage.

Un élément important du dispositif serait la mise en place d'un réseau à l'échelle de l'établissement scolaire entre les personnels (administratif, pédagogique, médical, institutionnel...) et les parents, pour réaliser, dans un premier temps, le dépistage d'élèves atteints d'un trouble et, dans un second temps, organiser une prise en charge concertée afin que toute remédiation prenne en compte le diagnostic qui a été établi.

Par suite, l'éclairage que donne la neuropsychologie, sur les élèves en général et sur les dyslexiques en particulier, ne peut que nous inciter à réfléchir sur les pratiques d'enseignement pour, peut-être, les faire évoluer vers des pratiques nouvelles avec des outils nouveaux qui, tenant compte du trouble, mettent ces élèves en situation de réussite, indépendamment des situations d'apprentissage et indépendamment des personnes qui les accueillent et les accompagnent.